



Championnat Corporatif Saison 2017-2018



Madame, Mademoiselle, Monsieur, le Comité départemental de Badminton des Côtes d'Armor lance à partir de janvier 2018 son **championnat corporatif**.

Dossier d'inscription

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription pour le championnat corporatif saison 2017-2018.

Ce dossier est à faire parvenir au **Comité 22 Badminton**, renseigné et accompagné des règlements et pièces administratives, à remettre au plus tard le **15 Janvier 2018** (date limite).

Attention, les joueurs doivent évidemment être en règle pour pouvoir participer à la compétition. Pour information, de nouveaux joueurs ou joueuses peuvent être déclarés tout au long de la saison. Ainsi, si vous êtes pris par le temps, vous pouvez déjà inscrire votre équipe avec le minimum requis d'équipiers en règle et compléter par la suite dans la saison.

Les éléments du dossier sont :

✂ **Fiche d'inscription**

Une fiche de renseignement est à remplir pour chaque équipe engagée. Cette fiche renseigne notamment la raison sociale de l'équipe (entreprise), les coordonnées du responsable d'équipe (capitaine), la composition de l'équipe (celle-ci peut toujours évoluer par la suite, s'il y a de nouveaux joueurs ou joueuses par exemple).

✂ **Frais d'inscription et de secrétariat**

55€ par équipe.

✂ **Demande de licences**

Pour les joueurs qui ne sont pas par ailleurs déjà licenciés en club, la commission du championnat corporatif peut prendre en charge la licence. Indiquer alors les joueurs concernés et joindre alors pour chacun d'entre eux impérativement :

- le montant Comité 22 de la licence : **55 €**,
- le certificat médical rempli par un médecin sur la base du formulaire fédéral ou l'attestation relative au questionnaire de santé (cf. nouvelles règles médicales)
- le formulaire de prise de licence :
 - la date de naissance,



COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON
18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02 96 76 25 10 – Fax : 02 96 76 25 12
Email : codepbad22@gmail.com – Web : <http://www.codepbad22.com>



- le N° de licence de la saison passée (si le joueur était licencié),
- l'adresse du joueur (par défaut, l'adresse de l'équipe ou du responsable sera utilisée),

Pour les modalités concernant le certificat médical, nous vous invitons à consulter le site du Comité 22 Badminton à l'URL suivante : <http://www.codepbad22.com/index.php/commissionsles-commissions/160-documents-2016-2017>

En cas de doute, n'hésitez pas à joindre le secrétariat du Comité.

Tous les chèques sont à rédiger à l'ordre du : **Codep22 Badminton**. Nous acceptons aussi les virements, contacter alors le secrétariat pour les modalités bancaires. Pour tout paiement, un reçu peut-être établi sur demande. **Attention : le dossier d'inscription ainsi que tout autre élément administratif sont à envoyer au Comité 22 Badminton !** Les coordonnées figurent en bas de page de ce courrier.

Calendrier

Le calendrier du championnat sera établi à l'issue de la date limite des inscriptions.

Le championnat devrait débuter fin janvier 2018.

Pour que nous puissions tenir cet objectif, merci de ne pas trop tarder dans votre inscription.



COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON
18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02 96 76 25 10 – Fax : 02 96 76 25 12
Email : codepbad22@gmail.com – Web : <http://www.codepbad22.com>

